

**ARRANGEMENT DE MADRID  
CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES  
ET PROTOCOLE RELATIF CET ARRANGEMENT**

**REFUS PROVISOIRE DE PROTECTION**

**notifié au Bureau International de L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle  
(OMPI) selon L'Article 5 de L'Arrangement de Madrid ou Protocole de Madrid**

I.	Office qui notifie le refus: <b>Office des Brevets de la République de Bulgarie</b> 52b,boul.Dr.G.M.Dimitrov,BG-1040 SOFIA Bulgarie
II.	No de l'enregistrement international faisant l'objet du refus: <b>712 220</b>
III.	No de l'enregistrement de base: 2060555.
IV.	Motifs du refus: Le mot "SUISS" induire le public en erreur en ce qui concerne la provenance géographique des produits déposés.
V.	Dispositions de la loi nationale applicables en la matière: <b>Art.11 (1)7</b>
VI.	<input checked="" type="checkbox"/> <b>Refus pour la totalité des produits et services.</b> <input type="checkbox"/> Refus pour les produits et services suivants:  <input type="checkbox"/> Refus pour les éléments non-protégeables de la marque:
VII.	<b>Requête en réexamen et recours contre la décision de refus:</b> le titulaire de l'enregistrement international pourra faire valoir sa requête en réexamen contre le présent refus auprès de l' <b>Office des Brevets de la République de Bulgarie</b> (à l'adresse indiquée au chiffre I ci-dessus) <b>dans les trois mois</b> à partir de la date de réception de ce refus, <b>uniquement</b> par l' <b>intermédiaire d'un mandataire</b> domicilié en Bulgarie. Pendant le délai précité, le refus est provisoire. Faute de requête en réexamen dans le délai de trois mois contre le présent refus, celui-ci deviendra <b>définitif sans autre avis. Toutefois, le titulaire peut encore présenter un recours</b> <b>dans un délai supplémentaire de trois mois</b> A défaut de recours, le refus aura force de chose jugée. <b>Le recours</b> devra être adressé directement à l'Office des Brevets de la République de Bulgarie par l' <b>intermédiaire d'un mandataire domicilié en Bulgarie.</b>
VIII.	Signature ou sceau officiel de l'Office qui notifie le refus : <div style="text-align: right;"></div>